



CONCLUSION

LE PAYSAGE : UN SUJET COMPLEXE ET TRANSVERSAL

Une résultante d'actions conduites dans de tout autres domaines

Le paysage est un sujet complexe et transversal qui résulte de l'action sur les différents thèmes développés dans ce diagnostic. On n'agit pas directement sur le paysage (ou alors de manière très localisée), mais en prenant en compte au mieux les paysages dans chacun des projets et des choix de développement qui sont envisagés.

C'est donc à chacun d'agir et d'accompagner l'évolution des paysages par une recherche constante de qualité : l'élu lorsqu'il crée ou révisé son document d'urbanisme, le citoyen lorsqu'il plante une haie, l'architecte lorsqu'il dessine la forme d'un bâtiment, le lotisseur quand il découpe une parcelle...

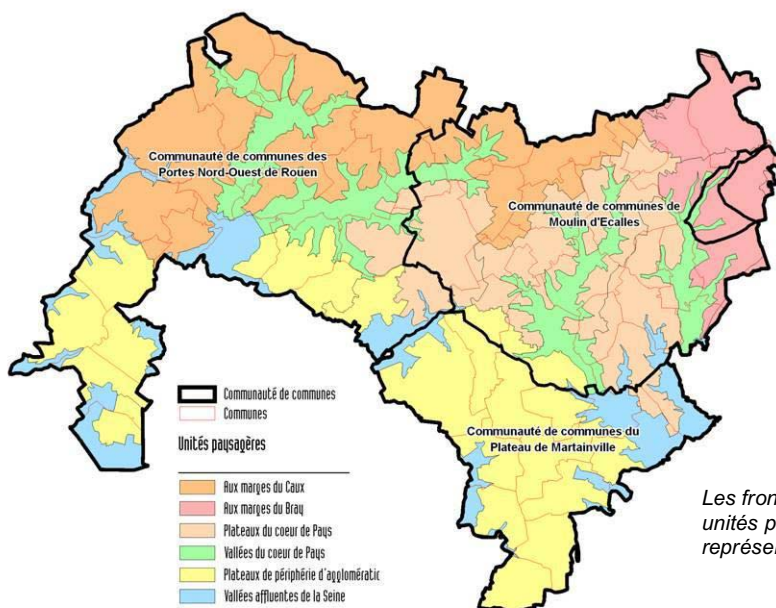
une adaptation perpétuelle aux modes de vie et réalités économiques

Les paysages sont vivants et évolutifs. S'il est possible de préserver les espaces les plus remarquables, il n'est pas question de protéger partout. Le paysage concerne en effet tous les espaces, et l'homme doit trouver un intérêt à agir pour sa préservation, ne serait-ce que du point de vue économique.

Les actions en faveur de la qualité paysagère doivent ainsi correspondre, s'adapter aux modes de vie actuels et aux réalités économiques. On ne pourra pas par exemple imposer à un agriculteur de revenir à un système bocager si cela remet en cause son exploitation et ne correspond pas aux modes de production actuels et aux difficultés que rencontre le secteur.

Une réalité qui dépasse les découpages administratifs

Tout comme la gestion de l'eau, la gestion des paysages selon des entités homogènes dépasse les découpages administratifs et institutionnels du territoire (voir annexe : répartition des communes et Communauté de communes par entité paysagère). Les unités paysagères sont en effet la résultante de la nature, d'un héritage (relief, géologie, pédologie) et de l'action des hommes. Agir en faveur des paysages nécessite donc cohésion et volonté commune de travailler ensemble.



Les frontières politiques ne correspondent pas forcément aux unités paysagères. Chaque Communauté de communes représente un peu du tout



DU PAYSAGE A LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

Des enjeux paysagers multi-thématiques

Si la maîtrise de la pression urbaine et foncière ressort comme un enjeu majeur et transversal du fait de la périurbanisation croissante du Pays, ce diagnostic permet de faire ressortir les enjeux dans les différentes thématiques liées au paysage : agriculture, urbanisme, habitat, économie, tourisme...

Ceux-ci ont bien sûr une importance différente selon l'entité paysagère dans laquelle on se trouve. Présentés de manière synthétique dans l'encart ci-contre, ils peuvent se résumer :

- pour les vallées, à la préservation de la biodiversité et de la trame paysagère ;
- pour les plateaux, au développement d'éléments de structuration des paysages et à la préservation de l'identité rurale ;
- pour les espaces périurbains, à la maîtrise de l'étalement urbain et à la préservation d'espaces de transition paysagère.

LES ENJEUX PAYSAGERS

- préservation de la richesse des vallées, maintien d'une biodiversité importante ;
- gestion cohérente des ruissellements et de l'eau, qualité des abords de cours d'eau ;
- maintien et développement d'éléments de structuration des paysages sur les plateaux et autour des villages ;
- pratiques culturelles plus soucieuses des paysages et maintien d'une agriculture forte ;
- maîtrise de l'étalement urbain, lutte contre le mitage des espaces agricoles ;
- développement équilibré de l'habitat et des activités économiques dans le respect des lieux ;
- préservation de l'identité rurale des communes ;
- mise en valeur et réhabilitation du patrimoine local ;
- accueil et développement des activités de détente et de loisirs en lien avec l'agglomération ;
- communication et promotion touristique autour des paysages et des éléments patrimoniaux ;
- développement d'activités économiques autour des paysages (notamment dans le tourisme)
- ...

Vers un développement durable du territoire

Derrière ces enjeux, il s'agit surtout de trouver un équilibre entre les différentes fonctions qu'assurent les espaces du territoire : fonction de production (agriculture, forêt, ressources naturelles), fonction sociale et paysagère (cadre de vie, loisirs), fonction écologique (ruissellement, biodiversité) et fonction croissante d'accueil de l'urbanisation.

Les paysages amènent donc à réfléchir de manière transversale aux modalités d'un développement durable du territoire. Cela nécessite des choix, des objectifs, une priorisation de l'action et donc un arbitrage politique, même éclairé par les discussions de la société civile.

Le paysage ouvre ainsi à des enjeux plus politiques et stratégiques :

- modalités d'un développement durable et d'une gestion intégrée du territoire ;
- organisation politique du territoire et moyens de mobilisation et de sensibilisation ;
- place du Pays et modalités de partenariat avec l'agglomération ;
- prise en compte et adaptation aux nouvelles attentes de la société en termes de cadre de vie, de loisirs et de nature ;
- sensibilisation et implication du grand public et des différents acteurs locaux au paysage ;
- ...

UNE SENSIBILITE PAYSAGERE LIMITEE

- des indices d'une faible motivation pour le paysage

Si la plupart des élus locaux jugent le thème du paysage important, on peut s'interroger sur leur réelle volonté et leur implication concrète en matière de paysage. En effet, à partir de certains indicateurs disponibles (adhésion des communes au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), présence aux ateliers de travail sur la charte, réponse au questionnaire paysage), on peut mettre en évidence une sensibilité hétérogène au paysage, plutôt faible à l'est et moyenne dans l'ouest du Pays.

En outre, le questionnaire adressé aux élus locaux dans le cadre du diagnostic (voir annexe) a permis de se rendre compte que dès qu'il s'agit de s'investir en temps et en moyen sur des questions paysagère, les réticences sont



importantes. Est-ce de la méfiance ? Un manque d'envie d'œuvrer en faveur des paysages ? Un réalisme sur les conditions de l'action ?

- une approche très localisée du paysage

La vision des élus locaux en matière de paysage est centrée sur l'environnement de proximité : la commune, voire les communes avoisinantes. Or on a vu que sans réflexion et coopération entre les collectivités, il est difficile d'agir efficacement en faveur des paysages.

Pour l'heure, plus que les actions de maîtrise de la pression urbaine et foncière, ce sont surtout les actions de valorisation des villages et du patrimoine qui mobilisent.

- une connaissance limitée du Pays et des enjeux de paysage

S'il est vrai que le Pays est récent et que les déplacements transversaux à l'intérieur de celui-ci ne sont pas des plus faciles, les acteurs locaux semblent mal connaître leur territoire, et donc leurs voisins. Les grandes mutations qui s'opèrent sur le territoire ne sont pas perçues dans leur ensemble (les paysages sont vus comme stables ou s'améliorants) et lorsque le paysage est évoqué par ceux-ci, cela porte beaucoup sur des points de détail voire sur des clichés.

Dès lors, des réflexions telles que la mise en place d'un SCOT, comme moyen d'action à l'issue de la charte, semblent loin des préoccupations, d'autant que tous ne maîtrisent pas et ne perçoivent pas le sens de tels outils complexes.

LA CHARTE UN DEFIL POUR L'AVENIR

- un moyen de répondre aux changements et attentes sociologiques locales

Si le paysage apparaît comme un sujet consensuel, toutes les communes ne semblent pas encore prêtes à s'investir en matière de paysage. A l'heure actuelle seul 30 % des communes du Pays seraient par exemple prêtes à signer une charte paysagère.

Pourtant les attentes de la société et des citoyens sont de plus en plus importantes en matière de cadre de vie, et l'environnement pourrait bien s'inviter ici aussi au cœur des débats des prochaines élections locales. La charte offre ainsi une opportunité aux politiques d'afficher leur engagement en matière de paysage et d'environnement, et de répondre aux attentes sociologiques locales.



Communes prêtes à signer une charte paysagère dans l'immédiat



- une première dynamique est lancée

Si la charte représente donc un défi pour un aménagement et un développement durable et équilibré du territoire, elle représente également un défi pour le Pays aux vues des difficultés évoquées et des réticences locales. Il s'agit en effet de lever les craintes et les doutes de chacun, le « on attend de voir », « on attend que les autres s'engagent », pour avancer ensemble.

La concertation engagée autour de ce diagnostic a permis de lancer une première dynamique, même si celle-ci reste encore modeste. Elle a permis de montrer qu'il existe bien un intérêt et une volonté d'apprendre en matière de paysage. Les acteurs qui s'y sont investis placent maintenant une attente importante et un espoir de changement dans la charte. Si celle-ci ne mobilise pas encore complètement, elle est majoritairement bien accueillie par les acteurs et élus locaux.

- vers une deuxième phase de définition de la stratégie de la charte

Concernant la forme de la charte et la suite à y donner de premiers éléments peuvent déjà être évoqués. Ainsi, compte tenu des différences de sensibilité et de connaissance des acteurs locaux en matière de paysage et d'outils, il semble indispensable de s'orienter vers un minimum d'actions de sensibilisation et de communication. Une certaine attente a ainsi été exprimée à ce sujet concernant des grilles de lecture, des postures nouvelles, et tout un ensemble des petites choses que chacun peut déjà mettre en oeuvre au quotidien pour améliorer la prise en compte du paysage.

D'autre part, un travail important va devoir être engagé autour des documents d'urbanisme, dans lesquels les élus locaux sont majoritairement prêts à inclure des dispositions spécifiques au paysage. Ceux-ci rejoignent ainsi le sentiment exprimé lors des ateliers de travail sur le fait que ces documents ont et auront un rôle important à jouer en matière de paysage.

Pour l'instant, les avis sur la forme que prendra la charte sont très différents et dispersés entre :

- un engagement moral commun,
- un programme d'actions concrètes,
- un simple guide technique,
- ou un outil de communication et de sensibilisation.

Les prochaines étapes de la charte paysagère auront donc pour but, à la fois de partager et de s'accorder sur les priorités d'action, au regard des enjeux identifiés dans le présent diagnostic, mais aussi de définir une stratégie d'action représentative de la diversité du Pays.

Elles devront être une occasion pour les acteurs ne s'étant pas encore manifestés, mais sensibilisés par ce diagnostic, de se mobiliser davantage en faveur du paysage.